

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Tous les articles envoyés en format Word – impérativement – seront étudiés par le comité de rédaction qui informera les auteurs de sa décision. Cette décision peut être assortie de conditions et n'est définitive qu'après la cession des droits d'auteurs. Les décisions du comité de rédaction sont sans appel. Tout auteur soumettant un article à *La Revue de l'Énergie* a pris connaissance de ces règles et les accepte.

Les articles sont à envoyer impérativement sous format Word (.doc ou .docx), à l'adresse : redaction@larevuedelenergie.com.

À titre indicatif, une page pleine de texte équivaut à 4 000 caractères (espaces compris), soit environ 600 mots.

Numéro	Date de remise des articles
Janvier-Février	20 janvier
Mars-Avril	20 mars
Mai-Juin	20 mai
Juillet-Août	20 juillet
Septembre-Octobre	20 septembre
Novembre-Décembre	20 novembre

La revue publie deux types d'articles :

- des articles courts (tribune, point de vue) : environ 2-4 pages ;
- des articles longs (étude, recherche, analyse, survey) : une dizaine de pages.

La revue n'accepte pas de notes de bas de page.

ILLUSTRATIONS : TABLEAUX, GRAPHIQUES, IMAGES

Il est recommandé d'intégrer des illustrations, mais avec modération pour ne pas allonger excessivement l'article.

Toutes les illustrations doivent être libres de droits et citer leurs sources.

L'ensemble des illustrations à intégrer doit être transmis dans leur format original :

- Les tableaux au format Excel ou Word ;
- Les graphiques de préférence au format Excel ;
- Les autres images au format .jpeg ou .png (300 dpi minimum).

RESUME, TITRES, SOUS-TITRES, PHRASES D'ACCROCHE

L'article doit débuter par un résumé, d'environ 600 à 700 caractères (espaces compris) soit 80-100 mots qui sera édité en gras.

Les titres des parties et sous-parties doivent être intégrés de manière lisible dans votre fichier (deux niveaux de titres maximum). **Le titre de l'article doit faire moins de 70 caractères (espaces compris).**

Une sélection de courtes phrases d'accroche (moins de 80 caractères), qui seront mises en évidence, est à prévoir dans votre texte (environ 1 ou 2 pour une tribune, 5 pour un article).

BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques sont à indiquer dans le corps du texte sous la forme : [Auteurs, année] qui renvoie aux références bibliographiques en fin d'article sous la forme : Auteur, « Titre de l'article », Revue ou Ouvrage, année.

BIOGRAPHIE

La revue publie une courte biographie d'environ 300 à 600 caractères (espaces compris) soit 40 à 80 mots.